



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-198 (2022)  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 058 625 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 058 625 \$  
POUR LA RÉFECTION DES RUES DE L'UNION ET NORTON ET ABROGATION  
DES RÈGLEMENTS 29-196 (2022) ET 29-196-1 (2022)

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-198 (2022) décrétant une dépense de 5 058 625\$ et un emprunt de 5 058 625 \$ pour la réfection des rues de l'Union et Norton et abrogation des règlements 29-196 (2022) et 29-196-1 (2022) ;
- le 23 septembre 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-198 (2022) ;
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 5 058 625 \$ sur une période de 20 ans pour la réfection des rues de l'Union et Norton;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-198 (2022) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 26 septembre 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 26 septembre 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 26 septembre 2022.

Donné à Coaticook, ce 26 septembre 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras